

Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**

Analyse des coûts évités par le déploiement du dispositif d'Emploi Accompagné

Analyse quantitative

Septembre 2023

Ce document présente les résultats de l'analyse quantitative de l'enquête sur les coûts évités par le déploiement du dispositif d'Emploi Accompagné sur la base d'informations collectées en 2022 et en 2023 auprès de 462 personnes accompagnées.

Ce rapport analyse les coûts évités par l'Emploi accompagné sur les deux premières années d'accompagnement. Il fait suite à un premier rapport publié en 2022 qui analysait les données collectées en 2022 sur la première année d'accompagnement uniquement.

L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) souhaite remercier l'ensemble des structures porteuses de l'Emploi Accompagné qui ont contribué à l'enquête ainsi que les partenaires qui ont diffusé l'information auprès des gestionnaires de plateformes. Leur large mobilisation a permis un recueil de données représentatif de l'ensemble des personnes accompagnées.



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I. VUE D'ENSEMBLE SUR LES COÛTS EVITES | 4 |
| 1. Les coûts évités au global | 4 |
| 3. Ventilation des coûts évités sur les trois types de coûts étudiés | 6 |
| II. ANALYSE DES TROIS TYPES DE COÛTS EVITES | 7 |
| 1. Arrêts de travail | 7 |
| A. Evolution pour les personnes ayant travaillé au cours de l'année | 7 |
| B. Evolution pour les personnes ayant travaillé les trois années | 8 |
| C. Evolution du nombre moyen de jours d'arrêt pour les personnes ayant connu un arrêt | 10 |
| 2. Recours aux allocations | 11 |
| A. Ventilation en fonction du type d'allocation | 12 |
| B. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) | 13 |
| C. L'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) | 14 |
| 3. Hospitalisations psychiatriques | 16 |
| A. Nombre de personnes hospitalisées | 16 |
| B. Evolution de la durée moyenne des séjours | 17 |
| C. Coût moyen évité par personne accompagnée | 17 |
| D. Coût moyen évité par personne hospitalisée | 18 |
| III. ANALYSE SELON LE PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES | 19 |
| 1. Les coûts évités pour les personnes accompagnées avec un trouble psychique | 19 |
| A. Les frais d'hospitalisation | 21 |
| B. Les arrêts de travail | 22 |
| C. Les allocations | 23 |
| 2. L'accès à l'emploi comme facteur de coûts évités | 26 |
| A. Lors de la première année d'accompagnement | 26 |
| B. Lors de la deuxième année d'accompagnement | 27 |
| 3. Des différences observées selon l'âge des personnes accompagnées | 29 |
| 4. Des différences observées selon le genre des personnes accompagnées | 31 |
| IV. ANNEXE 1 : METHODOLOGIE D'ENQUETE | 33 |
| V. ANNEXE 2 : COMMENTAIRES DES REPONDANTS SUR LA PLUS-VALUE DE L'EMPLOI ACCOMPAGNE | 37 |

INTRODUCTION : POURQUOI CETTE ENQUETE ?



Déployé depuis 2017, l'Emploi Accompagné est un dispositif d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap leur permettant d'obtenir rapidement un emploi rémunéré en milieu ordinaire de travail et de le conserver dans la durée.

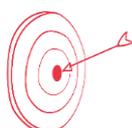
Il se base sur un accompagnement médico-social ainsi qu'un soutien professionnel vis-à-vis de la personne accompagnée et de son employeur, ces deux accompagnements n'étant pas limités dans le temps.

Tel que le démontrent les rapports d'évaluation de l'Ansa publiés par l'Ansa entre 2020 et 2022, l'Emploi Accompagné, désormais mis en place sous la forme de « plateforme Emploi accompagné », a fait ses preuves tant sur le volet du retour à l'emploi que du maintien en emploi. Ainsi, il est progressivement étendu à un nombre de plus en plus important de personnes (9300 à la fin 2022).

Pour compléter cette évaluation sur la plus-value de l'Emploi accompagné, il était utile de mener une analyse mesurant les coûts évités grâce à l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes.

Après une première étude des coûts évités publiée en 2022, une deuxième étude a été menée en 2023 afin de confirmer les résultats obtenus sur la première année d'accompagnement et d'étudier les coûts évités sur la deuxième année d'accompagnement.

Objectif d'une étude des coûts évités : L'analyse des coûts évités permet de mesurer les bénéfices économiques induits par l'implémentation d'une politique publique ou d'un dispositif. Ces bénéfices peuvent être traduits et exprimés en termes monétaires. Ainsi, au regard de la somme investie par les pouvoirs publics dans la politique ou le dispositif en question, il est possible d'évaluer si l'implémentation génère une baisse de dépenses pour d'autres politiques et dispositifs publics.



Cette enquête avait pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts évités par le déploiement du dispositif ?**
- Quels sont les situations pour lesquelles les coûts évités sont les plus importants ?**

Pour répondre à ces questions, trois types de coûts ont été retenus :

- La perception des certaines allocations (ARE, RSA, AAH)¹
- Les arrêts de travail
- L'hospitalisation complète en hôpital psychiatrique²



Ces dépenses ne se veulent pas exhaustives en matière de coûts évités mais constitue une première base d'analyse. D'autres coûts évités pourraient être calculés (prise de médicaments, fin de certains accompagnements ou d'aides sociales ...) mais ces coûts sont beaucoup plus difficiles à mesurer.

Lors de cette deuxième étude, les personnes ont été questionnées sur le **paiement de l'impôt afin d'intégrer l'augmentation des cotisations dans le calcul** tel que suggéré lors des webinaires de

¹ Nous avons fait le choix de ne pas intégrer les allocations de pension d'invalidité dans l'analyse, puisqu'il s'agit d'une pension versée auprès des personnes ne pouvant exercer au minimum aucune activité rémunérée et dont la durée de versement n'est pas liée à une réinsertion vers l'emploi mais à la situation physique de la personne.

² Parmi les différents coûts de santé, seules les hospitalisations en hôpital psychiatrique ont été analysées

présentation des résultats de la première année. **Malheureusement, les données collectées ne sont pas suffisamment importantes en volume pour être exploitées.**

Cette deuxième enquête a été menée entre septembre 2022 et janvier 2023 à travers la diffusion de deux questionnaires aux dispositifs de l'Emploi Accompagné (DEA). Le premier questionnaire permettait de calculer les coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement. Ce questionnaire a permis de récolter des données supplémentaires à celles collectées en 2022.

Le second questionnaire permettait de calculer les coûts évités la deuxième année d'accompagnement. Il a été diffusé auprès des personnes ayant répondu au premier questionnaire en 2022. Il visait à mesurer une évolution positive ou négative des coûts évités sur la deuxième année d'accompagnement comparé aux deux années précédentes.

Le présent rapport propose une synthèse des résultats ainsi qu'un descriptif de la méthodologie qui a été employée.

I. VUE D'ENSEMBLE SUR LES COÛTS EVITES

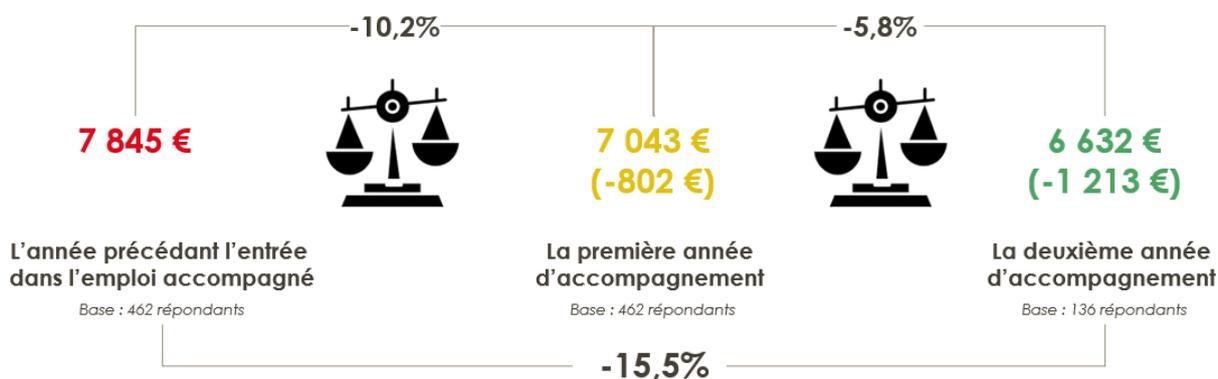
1. LES COÛTS EVITES AU GLOBAL

Cette première partie donne une vue d'ensemble des coûts évités (allocations, arrêts maladie et hospitalisations psychiatriques) par l'Emploi accompagné sur les deux premières années d'accompagnement.

Les effectifs étant différents d'une année sur l'autre (462 répondants pour la première année d'accompagnement et 136 répondants pour la deuxième année), l'ensemble des résultats sont exprimés en coût moyen par personne (calcul du coût total moyen pour l'ensemble de l'effectif sur l'année considérée). Ceci permet de calculer les évolutions d'une année sur l'autre.

| Moyenne pour une personne accompagnée | Coût total | Evolution des coûts évités entre deux années | | Evolution sur deux ans | |
|---|-------------|--|---------------|------------------------|--------|
| | | Par rapport à l'année précédente | % d'évolution | | |
| Coût par personne année précédant l'entrée | 7 845 Euros | | | | |
| Coût par personne la première année d'accompagnement | 7 043 Euros | - 802 Euros | - 10,2% | - 1 213 Euros | -15,5% |
| Coût par personne de la deuxième année d'accompagnement | 6 632 Euros | - 411 Euros | - 5,8% | | |

Coûts moyens et coûts évités moyen par personne sur deux ans (tableau)



Coût moyen et coûts évités moyen par personne sur deux ans (représentation graphique)

La première année d'accompagnement le coût total moyen (allocations + arrêts maladie + hospitalisations psychiatriques) baisse de 10% par rapport à l'année qui précède l'entrée dans l'Emploi accompagné, soit un **coût évité moyen de 802 Euros par personne accompagnée**.

Lors de la deuxième année d'accompagnement, la diminution des coûts se poursuit avec une nouvelle baisse de 6% entre la première et la deuxième année d'accompagnement (**-411 Euros par rapport à la première année d'accompagnement**).

Entre l'année qui précède l'entrée dans l'Emploi accompagné et la deuxième année d'accompagnement, le **coût évité moyen est de 1213 Euros par personne accompagnée**. Sur deux années, le coût évité cumulé moyen par personne est de 2015 euros (802 Euros + 1213 Euros).

Comparaison par rapport à l'étude réalisée en 2022 : le coût évité sur la première année d'accompagnement a été revu légèrement à la baisse puisqu'il était évalué à 967 Euros par personne lors de l'étude 2022 (-13%) contre 802 euros en 2023 (-10%). Ceci confirme cependant des coûts évités importants, dès la première année d'accompagnement.

Extrapolation des coûts évités pour l'année 2022

Sur les 9300 personnes accompagnées à fin 2022, si l'on considère que 3600 personnes accompagnées fin 2022 étaient accompagnées depuis plus de deux ans, que 2600 personnes étaient accompagnées depuis plus d'un an et que 3100 personnes étaient accompagnées depuis moins d'un an, **l'Emploi accompagné a permis d'éviter une dépense publique d'environ 7,3 Millions d'Euros concernant les trois postes de dépenses étudiés.**

La baisse des coûts évités mesurés provient pour une très grande partie d'une baisse des dépenses de santé (hospitalisation psychiatrique) et d'une manière un peu moins importante du **baisse du coûts des allocations sociales et en particulier de l'AAH.**

Pour mesurer l'intégralité des coûts évités, il faudrait mesurer l'effet de l'Emploi accompagné sur un panel très large de postes de dépenses mais cela serait extrêmement complexe à réaliser. Cette étude propose donc une vision partielle et une illustration des coûts évités par l'Emploi accompagné.

Enfin, **l'impact de l'emploi accompagné se mesure également de manière qualitative**, en partant du point de vue des personnes. Ce point de vue, exprimé sous la forme de Verbatims, est mis en avant dans l'annexe 2 de ce présent rapport

Données DAMAAS à fin 2022.

3. VENTILATION DES COÛTS EVITES SUR LES TROIS TYPES DE COÛTS ETUDIÉS

On observe une répartition très inégale des coûts évités entre les trois types de coûts :

| Moyenne pour une personne accompagnée | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts la deuxième année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|---------------------------------------|----------------------------------|--|--|---|
| Arrêt de travail | 168 Euros | 131 Euros (-22%) | 299 Euros (+127%) | + 130 Euros (+ 78%) Impact négatif |
| Allocations | 6 219 Euros | 6 415 Euros (+3%) | 5 687 Euros (-11,5%) | - 532 Euros (- 8,5%) |
| Hospitalisation psychiatrique | 1 456 Euros | 496 Euros (-66%) | 645 Euros (+30%) | - 812 Euros (- 56%) |
| TOTAL | 7 845 Euros | 7 043 Euros (-10%) | 6 632 Euros (-6%) | - 1 213 Euros (- 15%) |

- **Arrêts de travail en hausse lors de la deuxième année d'accompagnement** : Après une légère baisse au cours de la première année (-37 euros en moyenne), on observe une augmentation du coût des arrêts de travail sur la deuxième année d'accompagnement pour les 136 personnes concernées (**+130 Euros comparé à l'année précédant l'accompagnement**).

Cette donnée s'explique par une proportion plus importante de personnes en emploi mais également par une recrudescence des arrêts de travail pour les personnes en emploi (voir chapitre dédié).

- **Baisse des allocations lors de la deuxième année d'accompagnement** : Après une légère hausse au cours de la première année (+195 Euros par an en moyenne) qui s'explique par un meilleur recours aux droits des personnes, le coût du versement des allocations baisse de 11% sur la deuxième année d'accompagnement (**-727 Euros par an par rapport à la première année d'accompagnement**). **Sur deux ans on observe un coût évité moyen de 532 Euros par an et par personne entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement.**

Cette baisse de coût entre la première et la deuxième année d'accompagnement confirme le résultat attendu, à savoir, une baisse des allocations après la reprise d'un emploi au cours de la première année d'accompagnement.

- **Stabilisation de la baisse des hospitalisations psychiatriques lors de la deuxième année d'accompagnement** : Après une baisse importante du coût des hospitalisations psychiatriques **sur la première année (-960 Euros en moyenne)**, celui-ci repart légèrement à la hausse la deuxième année d'accompagnement (+149 Euros vis-à-vis de la première année d'accompagnement).

Le coût moyen des hospitalisations reste cependant plus faible **la deuxième année** comparée à l'année précédant l'accompagnement (**-812 euros par personne en moyenne**), ce qui confirme la plus-value de l'accompagnement sur le bien-être psychique des personnes.

Comparaison des coûts évités la première année par rapport à l'étude réalisée en 2022 : Si l'on compare les coûts évités la première année, entre l'étude réalisée en 2022 et l'étude réalisée en 2023, on note une baisse moins importante des arrêts de travail (-22% contre -54% lors de la précédente étude) et des évolutions très proches pour les allocations (+3% au lieu de +0,3%) et les hospitalisations psychiatriques (-66% au lieu de -60% lors de la précédente étude).

II. ANALYSE DES TROIS TYPES DE COUTS EVITES

1. ARRETS DE TRAVAIL



Coût de l'indicateur : 25,31€ par jour d'arrêt de travail
 (Indemnité journalière d'une personne dont le salaire est équivalent au SMIC)

A. EVOLUTION POUR LES PERSONNES AYANT TRAVAILLE AU COURS DE L'ANNEE

Par définition, les arrêts de travail concernent les personnes qui ont travaillé au cours de l'année étudiée.

Pour la première année d'accompagnement : sur la base des 462 répondants au questionnaire sur l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement :

- 225 ont travaillé au cours de l'année précédant leur entrée dans l'Emploi accompagné (49%)
- 329 au cours de leur première année d'accompagnement (71%).

Pour la deuxième année d'accompagnement : Sur les 136 répondants qui ont également répondu au questionnaire sur la deuxième année d'accompagnement, 110 ont travaillé au cours de cette deuxième année (81%)³.

Afin de mesurer les effets de l'Emploi accompagné sur les arrêts de travail pour les personnes en emploi, ce sont ces trois populations qui ont été étudiées.

| | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La deuxième année d'accompagnement |
|---|---|--|--|
| Nombre de personnes accompagnées qui ont travaillé au cours de l'année | 225 | 329 | 110 |
| Nombre de personnes qui ont eu recours à un arrêt de travail au cours de l'année | 64 (28% des 225 personnes ayant travaillé) | 94 (29% des 329 personnes ayant travaillé) | 36 (33% des 110 personnes ayant travaillé) |
| Moyenne du nombre de jours en arrêt de travail sur l'année pour les personnes ayant travaillé au cours de l'année | 13,6 | 7,3 (-47% par rapport à l'année précédant l'entrée) | 14,6 (+100% par rapport à l'année précédente, +7% par rapport à l'année précédant l'entrée) |
| Coût annuel moyen des arrêts de travail pour les personnes ayant travaillé au cours de l'année | 346 Euros | 185 Euros | 370 Euros |
| | Base : 462 répondants | Base : 462 répondants | Base : 136 répondants |

Tableau de synthèse de l'évolution des arrêts de travail parmi les personnes ayant travaillé

³ Cette augmentation du nombre de personne en emploi au cours des années coïncide avec les résultats du suivi annuel des parcours des personnes accompagnées réalisé par le CFEA : au cours de la deuxième année d'accompagnement, 80% des personnes accompagnées ont connu une période en emploi.

Sur les trois années, et **de manière assez stable, un peu moins d'un tiers des personnes qui travaillent sur l'année ont recours à un arrêt de travail** (28% l'année précédant l'entrée, 29% la première année d'accompagnement et 33% la seconde année d'accompagnement). Cette proportion de personnes accompagnée ayant connu un arrêt est proche de la proportion observée sur l'ensemble des salariés en France en 2022 (35%)⁴.

De son côté, **la durée moyenne des arrêts de travail pour les personnes ayant travaillé baisse de moitié la première année** d'accompagnement⁵ **et remonte à un niveau similaire lors de la deuxième année** d'accompagnement (environ 14 jours en moyenne par personne ayant travaillé).

Cette deuxième année d'étude montre que la forte baisse du nombre de jours moyen des arrêts de travail qui est observée la première année d'accompagnement ne se reproduit pas lors de la deuxième année d'accompagnement. **Ce constat interroge sur :**

- **La marge de progrès de l'Emploi accompagné** pour prévenir les arrêts de travail des personnes en emploi en détectant au plus tôt les situations difficiles susceptibles d'entraîner des arrêts.
- **La manière dont sont déclenchés les arrêts de travail**, ceux-ci pouvant être subis ou, à l'inverse, accompagnés par les référents afin de permettre aux personnes qui en ont besoin de « souffler » pour se maintenir en emploi ou éviter des conséquences plus graves (une hospitalisation par exemple).

B. EVOLUTION POUR LES PERSONNES AYANT TRAVAILLE LES TROIS ANNEES

Si l'on s'intéresse exclusivement aux 136 personnes accompagnées qui ont répondu aux deux questionnaires, 61 d'entre elles ont travaillé sur les trois années (45%).

Parmi ces 61 personnes, **la tendance à la hausse est encore plus importante** puisqu'après une baisse du coût moyen par personne de 278 Euros à 123 Euros (-50%) celui remonte à 571 euros (soit une augmentation de plus de 106% par rapport à l'année précédant l'entrée).

| | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La deuxième année d'accompagnement |
|--|----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Nombre de personnes qui ont eu recours à un arrêt de travail au cours de l'année | 21 | 15 | 25 |
| Moyenne du nombre de jours en arrêt de travail sur l'année | 10,98 | 4,87 | 22,59 |
| Coût moyen par personne sur l'année pour les arrêts de travail | 278 Euros | 123 Euros | 571 Euros |

Tableau de synthèse de l'évolution des arrêts parmi les personnes ayant travaillé trois années de suite

Ces données viennent questionner la capacité actuelle de l'Emploi accompagné à éviter les arrêts de travail à plus long terme, une fois la personne installée en emploi. Ce point demanderait à être approfondi avec les professionnels de l'accompagnement.

⁴ Source : baromètre d'Apicil 2022

⁵ Ce résultat est plus faible que celui observé lors de la précédente étude (-82%)

Ces données sont à prendre avec vigilance car elles se basent sur un effectif relativement faible de personnes (61 personnes).

C. EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ARRET POUR LES PERSONNES AYANT CONNU UN ARRET

Si l'on considère uniquement les personnes ayant connu un arrêt de travail, le nombre de jours moyen par personne arrêtée évolue d'une manière assez similaire au nombre de personnes ayant travaillé (qu'elles aient été arrêtées ou non) :

- **Une baisse importante entre l'année précédant l'entrée** et la première année d'accompagnement (-47%) ;
- **Une augmentation entre la première et la deuxième année d'accompagnement (+75%)** ce qui ramène le nombre jour moyen d'arrêt maladie au même niveau que l'année précédant l'entrée (47 jours contre 48 jours l'année précédant l'entrée).

| | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La deuxième année d'accompagnement |
|--|----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Nombre de personnes qui ont eu recours à un arrêt de travail au cours de l'année | 64 | 94 | 36 |
| Moyenne du nombre de jours en arrêt de travail sur l'année | 48 | 25 (-47%) | 47 (+75%) |
| Coût moyen par personne sur l'année pour les arrêts de travail | 1218 Euros | 647 Euros | 1130 Euros |

Tableau de synthèse de l'évolution des arrêts de travail parmi les personnes ayant été arrêtées

2. RECOURS AUX ALLOCATIONS



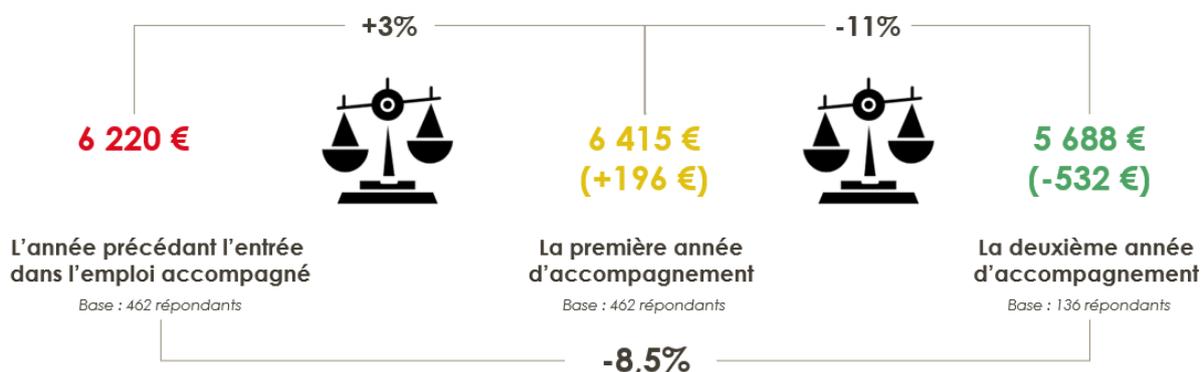
Coût de l'indicateur : Les montants de l'AAH, du RSA et de l'ARE sont ceux directement déclarés par les répondants (En moyenne, AAH : 680€, RSA : 400€, ARE : 800€).

Les allocations financières concernent un grand nombre de personnes accompagnées : environ 3/4 des personnes accompagnées sont allocataires à au moins l'une des quatre allocations, chaque année⁶.

| | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La deuxième année d'accompagnement |
|---|----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Allocataires à au moins l'une des allocations | 343 | 354 | 103 |
| Part des allocataires sur l'ensemble des personnes accompagnées | 74% | 77% | 76% |
| | Sur 462 répondants | Sur 462 répondants | Sur 136 répondants |

Tableau de synthèse de l'évolution du % de personnes bénéficiant d'une allocation

Si le **pourcentage d'allocataires parmi les personnes accompagnées reste stable** d'une année sur l'autre, on constate cependant **une évolution importante du coût moyen des allocations par personne**.



Coût moyen et coût évité moyen par personne sur deux ans pour les allocations (toutes allocations confondues)

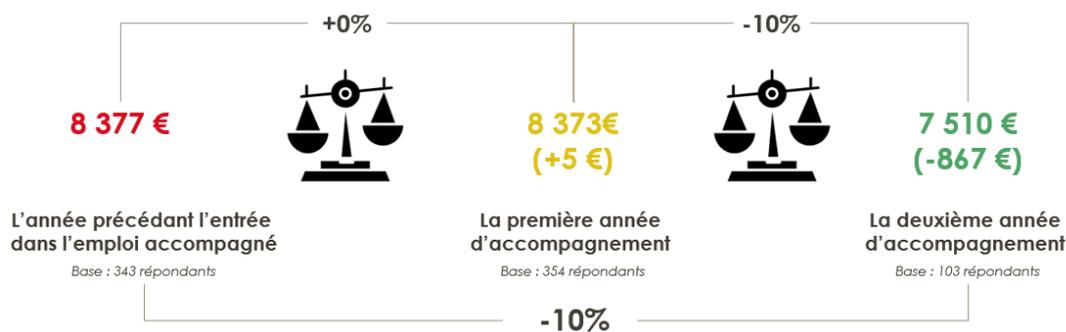
Après une légère augmentation entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement de 3%⁷ (+196 Euros en moyenne), le coût par personne pour le versement des allocations baisse de 11% entre la première et la seconde année d'accompagnement (-727 Euros).

Ce qui engendre une baisse de 8,5% entre l'année précédant l'entrée et la seconde année d'accompagnement (-532 Euros).

⁶ A noter que certaines personnes peuvent cumuler plusieurs allocations sur une même année

⁷ Ce chiffre est très proche de celui observé lors de la précédente étude (+0,3%)

Ces chiffres sont naturellement plus importants si l'on considère uniquement les personnes allocataires.



Coût moyen et coût évité moyen par allocataire sur deux ans (toutes allocations confondues)

A. VENTILATION EN FONCTION DU TYPE D'ALLOCATION

La répartition entre les différentes allocations varie légèrement d'une année sur l'autre avec une augmentation du pourcentage de personnes touchant l'AAH sur les deux années suivant l'entrée.

| | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La deuxième année d'accompagnement |
|----------------------|----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Allocataire à l'AAH | 255 / 462 | 286 / 462 | 90 / 136 |
| % sur l'ensemble | 55% | 62% | 66% |
| Allocataire à l'ARE | 74 / 462 | 59 / 462 | 20 / 136 |
| % sur l'ensemble | 16% | 13% | 15% |
| Allocataire au RSA | 20 / 462 | 21 / 462 | 2 / 136 |
| % sur l'ensemble | 4% | 5% | 1% |
| Allocataire d'une PI | 26 / 462 | 35 / 462 | 10 / 136 |
| % sur l'ensemble | 6% | 8% | 7% |
| | Base : 462 répondants | Base : 462 répondants | Base : 136 répondants |

Evolution du nombre et de la part d'allocataires en fonction du type d'allocation

La part des allocataires à l'AAH augmente sur les deux années, +7 points au cours de la première année d'accompagnement⁸ puis +4 points au cours de la seconde année d'accompagnement.

Cette augmentation du nombre d'allocataires à l'AAH s'explique par un meilleur recours aux droits des personnes qui entrent dans l'Emploi accompagné, l'ouverture des droits à l'AAH pouvant intervenir lors de la première ou lors de la deuxième année d'accompagnement.

La part des allocataires à l'allocation chômage (ARE, Aide pour le Retour à l'Emploi) et à la Pension d'invalidité restent stables d'une année sur l'autre. Elle diminue pour le RSA mais les effectifs de la deuxième année sont trop faibles pour être considérés.

⁸ Augmentation proche de celle observée lors de la précédente étude (+8%)

Le coût annuel moyen par personne allocataire diminue pour les l'AAH (-12%) et pour l'ARE (-57%) entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement.

| Coût annuel moyen par personne allocataire | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La deuxième année d'accompagnement | Evolution entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|--|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Allocataire à l'AAH | 8 194 Euros (255 personnes) | 8 058 Euros (-2%) (286 personnes) | 7 174 Euros (-11%) (90 personnes) | -12% |
| Allocataire à l'ARE | 7 142 Euros (74 personnes) | 5 704 Euros (-20%) (59 personnes) | 3 062 Euros (-46%) (20 personnes) | -57% |
| Allocataire au RSA | 4 465 Euros (20 personnes) | 4 450 Euros (21 personnes) | 5 700 Euros (2 personnes) | + 28% (Impact négatif) |
| Allocataire d'une P. d'invalidité | 6 386 Euros (26 personnes) | 6 545 Euros (35 personnes) | 5 524 Euros (10 personnes) | -14% |

Evolution du nombre et de la part d'allocataires en fonction du type d'allocation

Pour les deux autres allocations, le montant de l'allocation est stable entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement. Pour la deuxième année, le nombre de personnes allocataires est trop faible pour être étudié.

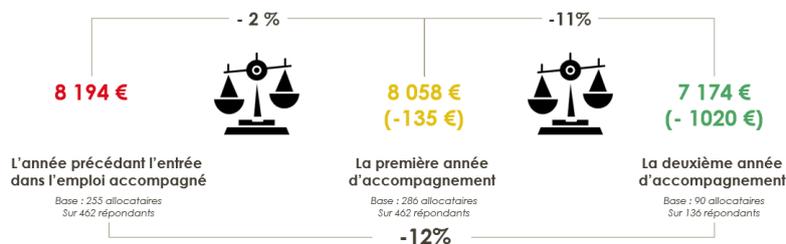
Cette baisse du montant moyen de l'AAH et de l'ARE explique la baisse des coûts sur les allocations perçues. Cette baisse des coûts est principalement constatée entre la première et la deuxième année d'accompagnement, ce qui est un enseignement important de cette deuxième année d'étude.

- **Pour l'AAH : baisse de 135 euros la première année** contre **885 Euros entre la première et la deuxième année d'accompagnement** ;
- **Pour l'ARE : baisse de 1440 Euros la première année** contre **2 640 Euros entre la première et la deuxième année d'accompagnement**.

Ces deux allocations et l'évolution de leur versement auprès des personnes accompagnées sont détaillés dans les parties suivantes.

B. L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPE (AAH)

Le coût moyen de l'AAH par allocataire diminue de 2% la première année⁹ et de 11% la deuxième année soit une baisse de 12% entre l'année précédant l'entrée dans l'Emploi accompagné et la seconde année d'accompagnement.



Coût moyen et coût évité moyen par allocataire de l'AAH sur deux ans

⁹ L'évolution du montant moyen de l'AAH par allocataire sur la première année d'accompagnement est légèrement plus favorable dans l'étude 2023 (-2%) comparé à l'étude 2022 (0%).

Evolution pour les personnes ayant participé aux deux années d'étude

Parmi les 136 personnes qui ont répondu les deux années consécutives de l'étude, nous pouvons observer une **augmentation du nombre d'allocataires à l'AAH sur les trois années** (75 sur l'année précédant l'entrée, puis 82 sur la première année d'accompagnement et 90 sur la seconde année d'accompagnement). Les 136 personnes suivies sur les 3 années se répartissent de la manière suivante :

- 61 personnes accompagnées sur les 136 sont allocataires sur les trois années (45%)
- 35 personnes accompagnées sur les 136 n'ont jamais été allocataires à l'AAH (26%)
- 12 nouveaux allocataires pour 5 sorties sur la première année d'accompagnement
- 18 nouveaux allocataires pour 10 sorties au cours de la seconde année d'accompagnement

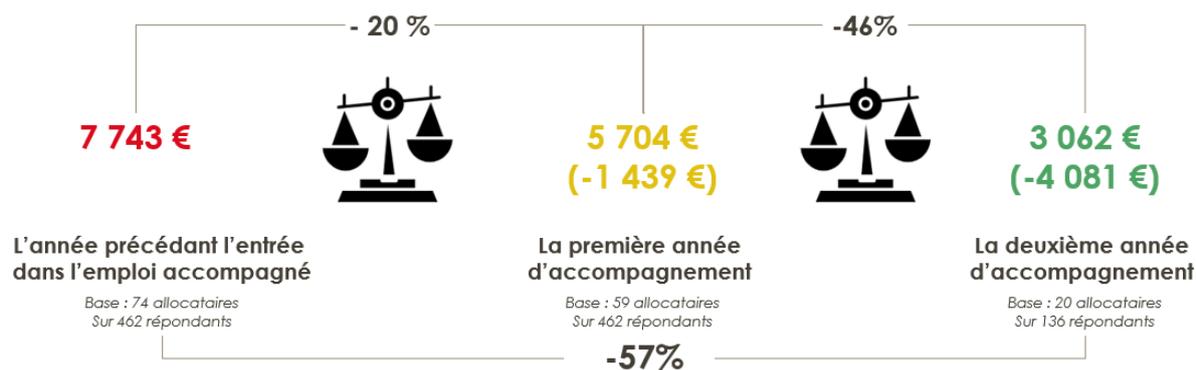
Pour les 61 personnes percevant l'AAH sur les trois années (avant l'entrée, la première et la seconde année d'accompagnement) le montant annuel moyen par allocataire augmente de 2% sur la première année puis diminue de 11% sur la seconde année pour une évolution globale du montant annuel moyen de -9% entre l'année précédant l'entrée et la seconde année d'accompagnement.

C. L'ALLOCATION DE RETOUR A L'EMPLOI (ARE)

Si l'on observe une stabilité d'une année sur l'autre sur le nombre d'allocataire de l'ARE, on constate en revanche une **très forte diminution du montant moyen annuel perçu induite par le retour à l'emploi des personnes concernées** puisque ce montant passe de 7 143 Euros l'année précédant l'entrée à 3 062 Euros sur la deuxième année d'accompagnement.

La baisse est plus importante lors de la deuxième année d'accompagnement (-2 643 Euros annuel en moyenne) que lors de la première année d'accompagnement (-1 439 Euros annuel en moyenne)¹⁰.

A noter cependant que les effectifs de la deuxième année sont faibles. Cette baisse significative demanderait donc à être confirmée.



Coût moyen et coûts évités moyen par allocataire de l'ARE sur deux ans

¹⁰ L'évolution du montant moyen de l'ARE par allocataire sur la première année d'accompagnement est moins favorable dans l'étude 2023 (-20%) comparé à l'étude 2022 (-36%).

Evolution pour les personnes ayant participé aux deux année d'étude

Parmi les 136 personnes qui ont répondu aux deux questionnaires et qui touchaient l'ARE, on constate une baisse du nombre d'allocataires sur les deux années d'accompagnement (9 personnes la première année et 7 personnes la deuxième année contre 19 personnes avant l'accompagnement).

| Année précédant l'entrée | | Première année d'accompagnement | | Deuxième année d'accompagnement | |
|--------------------------|-----|---------------------------------|-----|---------------------------------|-----|
| Oui | 19 | Oui | 9 | Oui | 6 |
| | | | | Non | 3 |
| | | Non | 10 | Oui | 1 |
| | | | | Non | 9 |
| Non | 115 | Oui | 6 | Oui | 2 |
| | | | | Non | 4 |
| | | Non | 109 | Oui | 7 |
| | | | | Non | 102 |

Evolution nombre d'allocataires à l'ARE parmi les 136 personnes suivies sur trois années

On constate également que certaines personnes n'étaient pas allocataires avant leur entrée en Emploi accompagné (elles n'y avaient pas droit) l'ont touchée les deux années suivantes (6 la première année et 9 la deuxième année).

3. HOSPITALISATIONS PSYCHIATRIQUES



Coût de l'indicateur : 513€ pour les journées d'hospitalisation

Cette partie traite exclusivement des frais d'hospitalisation sur une journée complète en hôpital psychiatrique. Les personnes ont également été interrogées sur d'autres coûts de santé (ex : hospitalisation classique, consultation d'un médecin...) mais l'analyse de ces coûts ne s'est pas avérée pertinente puisqu'aucun écart significatif n'a été démontré (coûts stables).

Par ailleurs, cette étude visait à analyser plus spécifiquement l'impact de l'Emploi accompagné sur les hospitalisations psychiatriques, une grande partie du public accompagné étant atteint de troubles psychiques (38% à fin 2022). L'objectif était de vérifier en pratique l'hypothèse selon laquelle l'Emploi accompagné permet d'améliorer la santé psychique des personnes accompagnées.

A. NOMBRE DE PERSONNES HOSPITALISEES

Le premier enseignement de ces deux années d'étude est que **le nombre de jours d'hospitalisation en hôpital psychiatrique concerne en réalité un nombre très restreint de personnes.**

| | Année précédant l'entrée | Première année | Deuxième année |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| Nombre de répondants | 462 | 462 | 136 |
| Nombre de personnes hospitalisées | 43 | 23 | 8 |
| % de personnes hospitalisées | 9% | 5% | 6% |
| Nombre jours moyen d'hospitalisation | 30 | 19 | 21 |

Evolution du nombre de personnes hospitalisées et du nombre de jours moyen d'hospitalisation par personne (pour l'ensemble de l'effectif)

Le nombre de personnes est relativement faible mais l'on constate cependant **une légère baisse du pourcentage de personnes hospitalisées entre l'année précédant l'entrée (9%) et les années suivantes (5 et 6%)¹¹.**

¹¹ Ces données confirment les résultats observés lors de la précédente étude (passage de 8% à 4% de personnes hospitalisées sur l'ensemble de la population observée).

B. EVOLUTION DE LA DUREE MOYENNE DES SEJOURS

On constate également dans le même temps **une importante baisse de la durée moyenne des séjours** puisque l'on passe de 30 jours en moyenne l'année précédant l'entrée à une vingtaine de jours sur les années suivantes (19 jours la première année¹² et 22 jours en deuxième année).

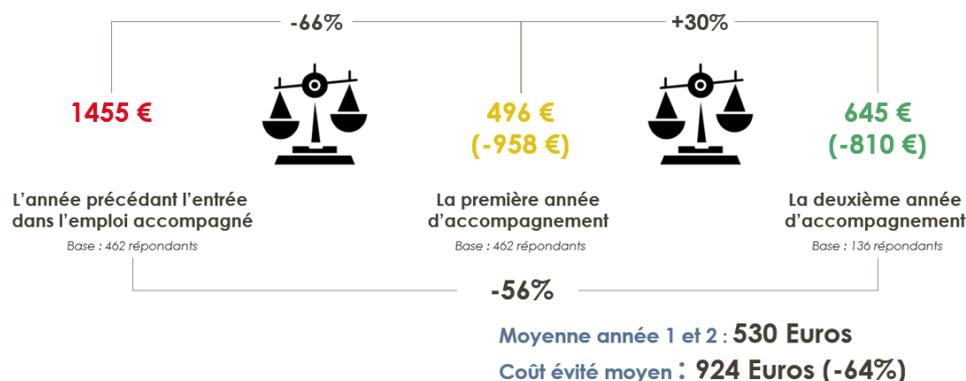
| | Coût année précédant l'entrée | Coût première année | Coût deuxième année | Coût évité moyen par an sur deux ans |
|---------------------------------------|-------------------------------|---|---|--------------------------------------|
| Nombre de répondants | 462 | 462 | 136 | |
| Nombre de personnes hospitalisées | 43 | 23 | 8 | |
| Coût moyen par personne | 1 455 Euros | 496 Euros (-66% par rapport à l'année précédente) | 645 Euros (+30% par rapport à l'année précédente) | - 924 Euros (-56% en moyenne) |
| Coût moyen par personne hospitalisées | 15 629 Euros | 9970 Euros (-36% par rapport à l'année précédente) | 10 965 Euros (+10% par rapport à l'année précédente) | - 5 400 Euros (-35% en moyenne) |

Evolution du coût moyen des hospitalisations par personne et par personne hospitalisée

C. COUT MOYEN EVITE PAR PERSONNE ACCOMPAGNEE

En considérant le coût élevé d'une journée complète d'hospitalisation en hôpital psychiatrique, **la baisse du pourcentage de personnes hospitalisées combinée à la diminution de la durée moyenne d'hospitalisation à un effet significatif sur les coûts évités.**

Le coût évité constaté la deuxième année d'accompagnement (- 810 euros en moyenne par personne) est moins important que la première année (- 958 euros en moyenne par personne). Cela étant, l'effectif étant très faible en deuxième année (8 hospitalisations), cela ne peut pas être considéré comme une tendance. Nous nous intéressons donc à la **baisse moyenne des coûts d'hospitalisation sur la première année et la deuxième année d'accompagnement (-924 Euros en moyenne sur les deux années).**



Evolution des couts évités par l'évolution des hospitalisations psychiatriques par personne accompagnée

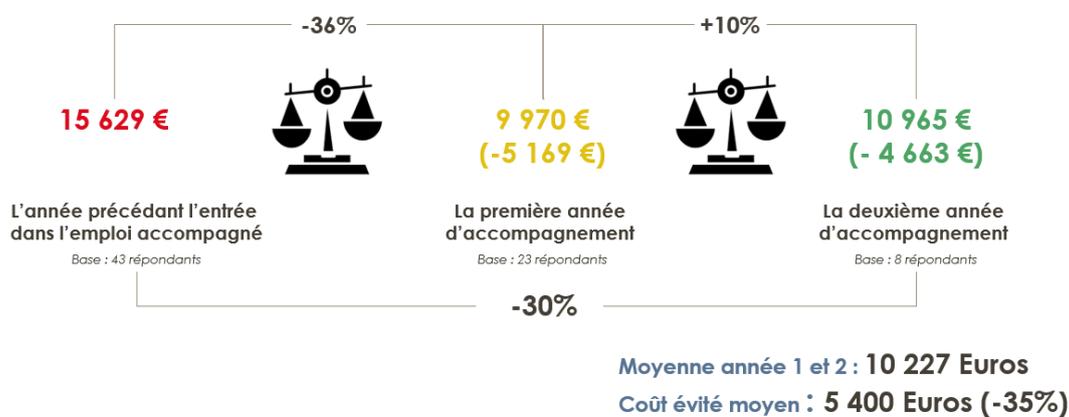
¹² Ce chiffre est légèrement inférieur à celui constaté lors de la précédente étude (23 jours en moyenne)

Les données observées la deuxième année permettent de confirmer l'hypothèse selon laquelle **l'Emploi accompagné permet de réduire à la fois le risque d'hospitalisation et le nombre jours moyens d'hospitalisation.**

L'Emploi accompagné permet ainsi d'éviter chaque année un coût d'hospitalisation d'environ 924 Euros par personne accompagnée.

D. COUT MOYEN EVITE PAR PERSONNE HOSPITALISEE

Si l'on considère uniquement les personnes hospitalisées, on constate une **baisse des coûts d'hospitalisation d'environ 5 400 Euros par personne hospitalisée en moyenne sur les deux années d'accompagnement**¹³.



Evolution des couts évités par personne hospitalisée

Cette baisse très importante pour ce public met en avant la nécessité de créer des liens avec les équipes médicale intervenant en hôpital psychiatrique, l'Emploi accompagné pouvant constituer un facteur important de rétablissement des personnes (baisse significative du nombre de jours d'hospitalisation).

¹³ Ce chiffre est similaire à celui de la précédente étude (5 118 Euros de coûts évités par personne hospitalisée)

III. ANALYSE SELON LE PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

1. LES COUTS EVITES POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNEES AVEC UN TROUBLE PSYCHIQUE

Les personnes avec des troubles psychiques représentent 39% des répondants à l'étude des coûts évités sur l'année 1 et 36% des répondants sur l'année 2 (38% au niveau national selon la dernière remontée d'information réalisée en mars 2023).

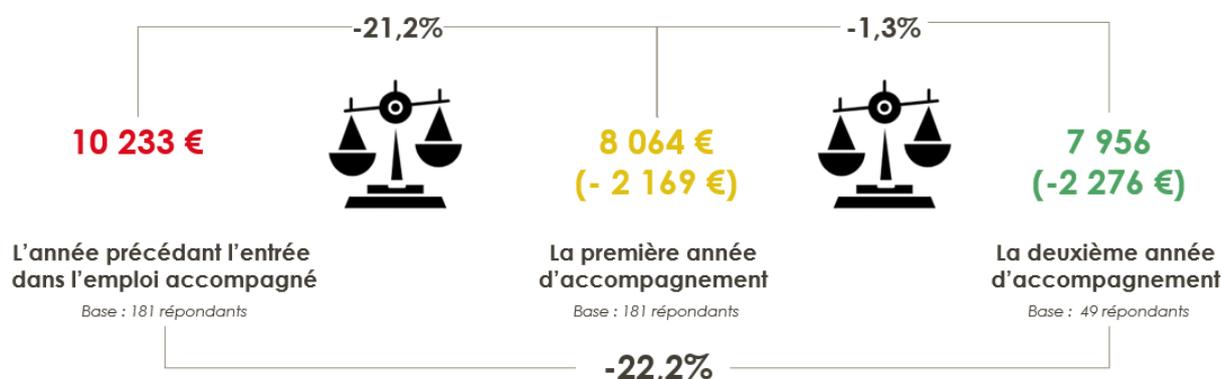
Les frais d'hospitalisation en hôpital psychiatrique concernant principalement les personnes avec ce type de handicap, nous avons donc choisi d'accorder une importance particulière à ce public.

La moyenne des coûts évités pour les personnes déclarant un trouble psychique est beaucoup plus importante que celle des personnes présentant un autre type de handicap.

Les effectifs des personnes avec un trouble psychique étant différents d'une année sur l'autre (181 répondants déclarant un trouble psychique pour la première année d'accompagnement et 49 pour la deuxième année), les résultats sont exprimés par personne (calcul du coût total moyen pour l'ensemble l'effectif), ce qui permet de mesurer les évolutions d'une année sur l'autre.

| Moyenne pour une personne accompagnée avec un trouble psychique | Coût total | Evolution des coûts évités entre deux années | | Evolution sur deux ans | |
|---|--------------|--|---------------|-----------------------------------|--------|
| | | Par rapport à l'année précédente | % d'évolution | Deuxième année : | |
| Coût par personne année précédant l'entrée | 10 233 Euros | | | Deuxième année : - 2 276 Euros | -22,2% |
| Coût par personne la première année d'accompagnement | 8 064 Euros | - 2 169 Euros | -21,2% | | |
| Coût par personne de la deuxième année d'accompagnement | 7 957 Euros | - 107 Euros | -1,3% | | |

Coûts moyens et coûts évités moyen par personne déclarant un trouble psychique sur deux ans



Coût moyen et coûts évités moyen par personne déclarant un trouble psychique sur deux ans (représentation graphique)

Globalement, on observe des coûts évités plus importants pour les personnes avec des troubles psychiques comparé à l'ensemble des répondants :

- Entre l'année précédant l'entrée dans l'Emploi accompagné et la première année d'accompagnement : - **2 169 Euros en moyenne pour cette population contre - 802 Euros** pour l'ensemble des répondants.
- Entre l'année précédant l'entrée dans l'Emploi accompagné et la deuxième année d'accompagnement : - **2 276 Euros en moyenne pour cette population contre - 1213 Euros** pour l'ensemble des répondants.

On note une baisse des coûts évités **pour cette population** moins importante entre la première et la deuxième année (-107 Euros contre - 411 Euros pour l'ensemble de la population), **la plus grande partie des coûts évités étant réalisés dès la première année.** Malgré ce rattrapage, la différence de coûts évités restent cependant important entre ces deux populations.

Si l'on compare les coûts évités par les personnes avec un trouble psychique aux coûts évités des personnes qui n'en déclarent pas, la différence est encore plus importante.

| Coûts évités moyen par personne | Entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement | Entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|---|--|--|
| Personnes avec un trouble psychique | - 2 169 Euros | - 2 276 Euros |
| Personnes ne déclarant pas de trouble psychique | + 71 Euros Impact négatif | - 458 Euros |

Comparaison des coûts évités moyen par personne entre les personnes déclarant un trouble psychique et les personnes n'en déclarant pas

Même si l'écart entre les deux populations se réduit la deuxième année d'accompagnement (2 276 Euros versus 458 Euros de coût évités), **cette seconde année d'étude confirme que les coûts évités par l'Emploi accompagné sont beaucoup plus importants pour les personnes avec un trouble psychique que pour les personnes n'en déclarant pas.**

Cela s'explique notamment par l'impact de la baisse des frais d'hospitalisation dans les coûts évités par l'Emploi accompagné et **dans une moindre mesure par des coûts évités légèrement plus importants pour les arrêts de travail et les allocations perçues.**

A. LES FRAIS D'HOSPITALISATION

Parmi les personnes avec des troubles psychiques, le pourcentage de personnes hospitalisées en hôpital psychiatrique est naturellement plus important que pour l'ensemble de l'échantillon (le double sur les trois années), **les personnes avec des troubles psychiques représentant une grande partie des situations d'hospitalisation (environ 75% sur les trois années).**

| Personnes déclarant un trouble psychique | Année précédant l'entrée | Première année | Deuxième année |
|--|--------------------------|----------------|----------------|
| Nombre de répondants | 181 | 181 | 49 |
| Nombre de personnes hospitalisées | 33 | 17 | 6 |
| % de personnes hospitalisées | 18% | 9% | 12 % |
| Nombre jours moyen d'hospitalisation | 31 | 20 | 18 |

Evolution des séjours en hopital psychiatrique pour les personnes déclarant un trouble psychique

Le nombre de personnes est relativement faible mais l'on constate cependant une baisse du pourcentage des personnes hospitalisées entre l'année précédant l'entrée (18%) et les années suivantes (9% et 12%).

On constate également dans le même temps **une importante baisse de la durée moyenne des séjours puisque l'on passe de 31 jours en moyenne l'année précédant l'entrée à une vingtaine de jours sur les années suivantes (20 jours en année 1 et 18 jours en année 2).**

En considérant le coût d'une journée complète d'hospitalisation en hôpital psychiatrique, **la baisse du pourcentage de personnes hospitalisées combinée à la diminution de la durée moyenne d'hospitalisation à un effet très significatif sur les coûts évités pour l'ensemble des personnes avec un trouble psychique** (baisse de 1 880 Euros en moyenne sur les deux années d'accompagnement) et en particulier pour les personnes hospitalisées (baisse de 5 160 Euros en moyenne sur les deux années d'accompagnement).

| Personnes déclarant un trouble psychique | Coût année précédant l'entrée | Coût première année | Coût deuxième année | Coût évité moyen par an sur deux ans |
|--|-------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------------|
| Coût moyen par personne | 2 888 Euros | 983 Euros (-66%) | 1 099 Euros (+12%) | - 1 880 Euros (-65%) |
| Coût moyen par personne hospitalisées | 15 841 Euros | 10 471 Euros (-34%) | 8 978 Euros (- 14%) | - 5160 Euros (-36%) |

Evolution du coût moyen des séjours en hopital psychiatrique pour les personnes déclarant un trouble psychique sur deux ans

B. LES ARRETS DE TRAVAIL

Cette deuxième année d'étude confirme que **les personnes avec un trouble psychique ont un recours plus important aux arrêts de travail**. En effet, parmi les personnes ayant travaillé, entre 35% et 39% des personnes avec des troubles psychiques ont été arrêtées contre un chiffre compris entre 21% et 30% pour les personnes ne déclarant pas de troubles psychiques.

| Nombre de personnes en arrêt de travail parmi les personnes ayant travaillé | Année précédant l'entrée | Première année d'accompagnement | Deuxième année d'accompagnement |
|---|--|--|--|
| Personnes avec un trouble psychique | 39% (35/89 pers. en emploi) Echantillon = 181 pers. | 35% (45/129 pers. en emploi) Echantillon = 181 pers. | 39% (16/41 pers. en emploi) Echantillon = 49 pers. |
| Personnes ne déclarant pas de trouble psychique | 21% (29/137 pers. en emploi) Echantillon = 282 pers. | 24% (49/201 pers. en emploi) Echantillon = 282 pers. | 30% (21/70 pers. en emploi) Echantillon = 86 pers. |

Evolution du pourcentage de personnes arrêtées parmi les personnes en emploi sur deux ans, pour les personnes déclarant un trouble psychique et pour les personnes n'en déclarant pas

Cette deuxième année d'étude vient également confirmer que **le nombre de jours moyen d'arrêt de travail est beaucoup plus important pour les personnes avec des troubles psychiques** que pour les personnes n'en déclarant pas.

| Moyenne des jours en arrêt de travail parmi les personnes ayant travaillé | Année précédant l'entrée | Première année d'accompagnement | Deuxième année d'accompagnement |
|---|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Personnes avec un trouble psychique | 29,4 jours | 7,8 jours | 24,6 jours |
| Personnes ne déclarant pas de trouble psychique | 3,6 jours | 7,0 jours | 8,8 jours |

Evolution du nombre de jours moyen d'arrêt, pour les personnes déclarant un trouble psychique et pour les personnes n'en déclarant pas

Cette deuxième année d'étude montre que **la très forte baisse du nombre de jour moyen d'arrêt de travail qui avait été observée la première année d'accompagnement pour les personnes avec des troubles psychiques ne s'est pas reproduite lors de la deuxième année d'accompagnement** même si le nombre de jours moyen d'arrêt par personne ayant travaillé baisse légèrement entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement.

Cela interroge la capacité de l'Emploi accompagné, tel qu'il est exercé aujourd'hui, d'éviter les arrêts de travail des personnes en emploi et en particulier des personnes avec des troubles psychiques.

Ce constat est le même si l'on considère le nombre de jours moyens d'arrêt pour les personnes ayant eu un arrêt de travail.

| Moyenne des jours en arrêt de travail parmi les personnes ayant eu un arrêt de travail | Année précédant l'entrée | Première année d'accompagnement | Deuxième année d'accompagnement |
|--|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Personnes avec un trouble psychique | 73 jours | 22 jours | 65 jours |
| Personnes ne déclarant pas de trouble psychique | 17 jours | 29 jours | 30 jours |

Evolution du nombre de jour moyen d'arrêt, pour les personnes arrêtées déclarant un trouble psychique et pour les personnes n'en déclarant pas

Si l'on compare le coût des arrêts de travail entre les deux populations (pour les personnes ayant travaillé), **on constate une légère baisse du coût des arrêts de travail pour les personnes avec un trouble psychique** entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement (-120 Euros, -16%) **alors que le coût des arrêts de travail augmente pour les personnes ne déclarant pas de trouble psychique** (+134 Euros, +148%).

| Evolution du coût moyen des arrêts de travail pour les personnes ayant travaillé | Année précédant l'entrée | Première année d'accompagnement | Deuxième année d'accompagnement | Evolution du coût entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Personnes avec un trouble psychique | 745 Euros | 197 Euros (-547 Euros) (-74%) | 625 Euros (+428 Euros) (+217%) | - 120 Euros (-16%) |
| Personnes ne déclarant pas de trouble psychique | 91 Euros | 177 Euros (+86 Euros) (+95%) | 225 Euros (+47 Euros) (+27%) | + 134 Euros Impact négatif (+148%) |

Evolution du coûts des arrêts maladie, pour les personnes arrêtées déclarant un trouble psychique et pour les personnes n'en déclarant pas

Cette analyse tend à démontrer que l'impact de l'accompagnement sur les arrêts de travail est plus important pour les personnes avec des troubles psychiques que pour les personnes n'en déclarant pas.

C. LES ALLOCATIONS

Les allocations financières concernent une proportion de personnes accompagnées légèrement plus importante pour les personnes avec des troubles psychiques mais les écarts sont relativement faibles.

| % de personnes avec une allocation | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La seconde année d'accompagnement |
|---|--------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Personnes avec un trouble psychique | 77% Echantillon = 181 pers. | 77% Echantillon = 181 pers. | 82% Echantillon = 49 pers. |
| Personnes ne déclarant pas de trouble psychique | 73% Echantillon = 282 pers. | 77% Echantillon = 282 pers. | 72% Echantillon = 86 pers. |

Tableau de synthèse de l'évolution du % de personnes bénéficiant d'une allocation pour les personnes déclarant un trouble psychique et pour les personnes n'en déclarant pas

On constate **une baisse légèrement plus importante du coût moyen d'allocation pour les personnes déclarant un trouble psychique** par rapport aux personnes n'en déclarant pas si l'on raisonne en Euros. **En % d'évolution, la tendance est identique entre les deux groupes.**

| Montant annuel moyen d'allocations par personne | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La seconde année d'accompagnement | Coûts évités la deuxième année |
|---|----------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Personnes déclarant un trouble psychique | 6 960 Euros | 6 935 Euros (0%) | 6 380 Euros (-8%) | - 580 Euros (-8%) |
| Personnes ne déclarant pas de trouble psychique | 5 747 Euros | 6 084 euros (+6%) | 5 286 Euros (-13%) | - 462 Euros (-8%) |

Evolution du coûts des allocations, pour les personnes déclarant un trouble psychique et pour les personnes n'en déclarant pas

Si on comptabilise uniquement les allocataires, on observe une baisse plus importante du coût des allocations pour les personnes déclarant un trouble psychique.

| Montant annuel moyen d'allocations par personne | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La seconde année d'accompagnement | Coûts évités la deuxième année |
|---|----------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Allocataires déclarant un trouble psychique | 9 078 Euros | 9 046 Euros (0%) | 7 780 Euros (-14%) | - 1 298 Euros (-14%) |
| Allocataires déclarant pas de trouble psychique | 7 906 Euros | 7 942 euros (0%) | 7 332 Euros (-8%) | - 574 Euros (-8%) |

Evolution du coûts des allocations, pour les allocataires déclarant un trouble psychique et pour les personnes n'en déclarant pas

Si l'on s'intéresse aux deux principales allocations perçues (l'AAH et l'ARE), **on observe des coûts évités plus importants pour les allocataires déclarant un trouble psychique** comparés aux coûts évités des allocataires qui n'en déclarent pas.

Pour l'AAH :

| Montant annuel moyen de l'AAH | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La seconde année d'accompagnement | Coûts évités la deuxième année |
|---|-------------------------------------|--|--|---------------------------------|
| Personnes avec un trouble psychique | 8 395 Euros Effectif : 100 pers. | 8 055 Euros (-4%) Effectif : 116 pers. | 7 044 Euros (-13%) Effectif : 35 pers. | - 1 351 Euros (-16%) |
| Personnes ne déclarant pas de trouble psychique | 8 064 Euros Effectif : 155 pers. | 8 060 euros (0%) Effectif : 170 pers. | 7 257 Euros (-10%) Effectif : 55 pers. | - 807 Euros (-10%) |

Evolution du coûts de l'AAH, pour les allocataires déclarant un trouble psychique et pour les allocataires n'en déclarant pas

Sur les deux années, on observe une baisse légèrement plus importante du montant moyen de l'AAH par allocataire pour les personnes avec des troubles psychiques.

Pour l'ARE :

| Montant annuel moyen de l'ARE | L'année précédant l'entrée | La première année d'accompagnement | La seconde année d'accompagnement | Coûts évités la deuxième année |
|--|------------------------------------|--|--|---------------------------------|
| Allocataires déclarant un trouble psychique | 8 219 Euros Effectif : 33 pers. | 6 691 Euros (-19%) Effectif : 19 pers. | 2 700 Euros (-60%) Effectif : 7 pers. | - 5 519 Euros (-67%) |
| Allocataires ne déclarant pas de trouble psychique | 6 322 Euros Effectif : 42 pers. | 5 236 Euros (-17%) Effectif : 40 pers. | 3 257 Euros (-38%) Effectif : 13 pers. | - 3 065 Euros (-48%) |

Evolution du coûts de l'ARE pour les allocataires déclarant un trouble psychique et pour les allocataires n'en déclarant pas

Si on observe une baisse similaire entre les deux populations la première année d'accompagnement, on constate une baisse plus importante pour les personnes avec des troubles psychiques sur la deuxième année d'accompagnement.

Ces données mériteraient d'être confirmées sur un volume plus important de personnes car les effectifs de calculs sont faibles sur cette deuxième année.

2. L'ACCES A L'EMPLOI COMME FACTEUR DE COÛTS EVITES



Sur les 462 personnes accompagnées interrogées sur la première année et les 136 personnes interrogées lors de la deuxième année, le taux de personne ayant eu une expérience de travail (au moins un jour) varie d'une année sur l'autre. Alors que ce taux est de 49% l'année précédant l'entrée en Emploi accompagné, il est de 71% la première année d'accompagnement et de 81% la deuxième année d'accompagnement.

A. LORS DE LA PREMIERE ANNEE D'ACCOMPAGNEMENT

Sur les 462 personnes suivies la première année, 329 personnes ont connu une expérience professionnelle lors de leur première année d'accompagnement. 133 personnes n'ont, quant à elles, pas travaillé cette année-là.

Si l'on compare les deux populations, **on constate un écart très important en matière de coûts évités sur la première année car les personnes ayant travaillé connaissent une baisse de 17,6% des coûts alors que les coûts sont en augmentation pour les personnes n'ayant pas travaillé (+7,7%).**

| Coûts évités moyen par personne | Entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement |
|--|--|
| Personnes ayant travaillé lors de la première année d'accompagnement | - 1372 Euros (-17,6%) Effectif : 329 personnes |
| Personnes n'ayant pas travaillé lors de la première année d'accompagnement | + 610 Euros (+7,7%) Impact négatif Effectif : 133 personnes |

Comparaison des coûts évités entre les personnes ayant travaillé et les personnes n'ayant pas travaillé lors de la première année d'accompagnement

Si l'on rentre dans le détail des coûts évités, on observe une baisse des trois coûts dès la première année d'accompagnement pour les personnes ayant travaillé. **La baisse la plus importante, qui explique une grande partie des coûts évités est la baisse des frais d'hospitalisation (1249 Euros de coûts évités sur un an, soit une baisse de 82%).** Ce constat confirme l'hypothèse d'un **effet très positif en matière de santé mentale pour les personnes qui retrouvent ou se maintiennent en emploi.**

| Moyenne pour une personne ayant travaillé | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement |
|---|----------------------------------|--|---|
| Arrêt de travail | 192 Euros | 185 Euros | - 7 Euros (-3%) |
| Allocations | 6 094 Euros | 5 976 Euros | - 117 Euros (-2%) |
| Hospitalisation psychiatrique | 1 520 Euros | 271 Euros | - 1249 Euros (-82%) |

Répartition des coûts évités pour les personnes ayant travaillé lors de la première année d'accompagnement

Pour les personnes n'ayant pas travaillé, l'augmentation des coûts évités s'explique par une augmentation assez importante des allocations (970 Euros d'augmentation) due à un meilleur recours aux droits et dans certaines situations, la perte d'un emploi l'année avant leur entrée en accompagnement.

On constate également pour ce public une baisse des hospitalisations mais moins importante que pour les personnes ayant travaillé, ce qui prouve l'impact positif de l'accompagnement sur les questions de santé. Cette baisse de coût ne vient pas compenser l'augmentation du coût des allocations.

| Moyenne pour une personne n'ayant pas travaillé | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement |
|---|----------------------------------|--|---|
| Arrêt de travail | 112 Euros | 0 Euros | - 112 Euros (-100%) |
| Allocations | 6 531 Euros | 7 501 Euros (-2%) | + 970 Euros (+15%) Impact négatif |
| Hospitalisation psychiatrique | 1 299 Euros | 1 053 Euros (-82%) | - 246 Euros (-19%) |

Répartition des coûts évités pour les personnes n'ayant pas travaillé lors de la première année d'accompagnement

B. LORS DE LA DEUXIEME ANNEE D'ACCOMPAGNEMENT

La comparaison des deux groupes est moins fiable pour la deuxième année d'accompagnement car les échantillons sont plus réduits (seulement 26 personnes n'ayant pas travaillé).

La comparaison des résultats entre les deux groupes laisse apparaître des résultats contre-intuitif puisque sur deux ans, **la baisse des coûts évités moyen est plus importante pour les personnes n'ayant pas travaillé** (-1515 Euros) que pour les personnes ayant travaillé (-1374 Euros). **A noter cependant que sur deux ans, la baisse des coûts évités est plus importante en pourcentage pour le groupe des personnes ayant travaillé (18,9% contre 13,5%).**

| Coûts évités moyen par personne | Entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement | Entre la première et la deuxième année d'accompagnement | Entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|--|--|---|--|
| Personnes ayant travaillé lors de la deuxième année d'accompagnement | - 1 153 Euros (-16%) Effectif : 110 personnes | - 220 Euros (-3,6%) Effectif : 110 personnes | - 1 374 Euros (-18,9%) Effectif : 110 personnes |
| Personnes n'ayant pas travaillé lors de la deuxième année d'accompagnement | - 3 044 Euros (-27%) Effectif : 26 personnes | + 1 529 Euros (+19%) Effectif : 26 personnes | - 1 515 Euros (-13,5%) Effectif : 26 personnes |

Comparaison des coûts évités entre les personnes ayant travaillé et les personnes n'ayant pas travaillé lors de la première année d'accompagnement

Pour les personnes ayant travaillé la deuxième année d'accompagnement, on note **une très forte augmentation du coût des arrêts de travail lors de la deuxième année d'accompagnement** (+278%) ce qui amène le coût des arrêts de travail à un niveau supérieur à l'année précédant l'entrée. Ceci s'explique simplement par le retour à l'emploi d'un grand nombre d'individu (43 personnes parmi les 110 personnes ayant travaillé la deuxième année).

Cette augmentation est largement compensé par la baisse des allocations (-517 Euros la deuxième année) et par la baisse des frais d'hospitalisation (-960 Eurors la deuxième année).

| Personnes ayant travaillé lors de la deuxième année d'accompagnement | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts la deuxième année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|--|----------------------------------|--|--|---|
| Arrêt de travail | 266 Euros | 98 Euros (-63%) | 370 Euros (+278%) | + 104 Euros (+ 39%) Impact négatif |
| Allocations | 5 360 Euros | 5 499 Euros (+3%) | 4 843 Euros (-12%) | - 517 Euros (-10%) |
| Hospitalisation psychiatrique | 1 660 Euros | 536 Euros (-68%) | 700 Euros (+30%) | - 960 Euros (-58%) |

Répartition des coûts évités pour les personnes ayant travaillé lors de leur deuxième année d'accompagnement

On observe **pour les personnes n'ayant pas travaillé la deuxième année une baisse très significative des frais d'hospitalisation**. Ceux-ci sont en effet très élevés lors de l'année précédant leur entrée dans l'Emploi accompagné (4340 Euros) mais beaucoup plus faibles une fois les personnes accompagnées (environ 400 Euros sur les deux années d'accompagnement). A noter que parmi les 26 personnes n'ayant pas travaillé la deuxième année d'accompagnement, 12 personnes avaient travaillées lors de la première année d'accompagnement.

Cette observation demanderait à être confirmée dans la mesure où l'échantillon est de très petite dimension. Elle met cependant en avant les bénéfices de l'accompagnement sur la santé mentale des personnes, avec ou sans emploi.

| Personnes n'ayant pas travaillé lors de la deuxième année d'accompagnement | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts la deuxième année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|--|----------------------------------|--|--|---|
| Arrêt de travail | 19 Euros | 0 Euro (-100%) | 0 Euros (N/A) | - 19 Euros (-100%) |
| Allocations | 6 831 Euros | 7 752 Euros (+13%) | 9 262 Euros (+19%) | + 2 431 Euros (+36%) Impact négatif |
| Hospitalisation psychiatrique | 4 340 Euros | 394 Euros (-91%) | 414 Euros (+5%) | - 3 926 Euros (- 90%) |

Répartition des coûts évités pour les personnes n'ayant pas travaillé lors de leur deuxième année d'accompagnement

3. DES DIFFERENCES OBSERVEES SELON L'AGE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



Environ la moitié des personnes interrogées lors de l'étude des coûts évités ont moins de 30 ans. La même proportion est observée sur l'ensemble des personnes accompagnées au niveau national. Cette partie compare les coûts évités entre les personnes âgées de moins de 30 ans et celles ayant 30 ans ou plus.

On observe une différence importante en matière de coûts évités par l'Emploi accompagné en fonction de l'âge des personnes accompagnées, **les coûts évités étant plus importants pour les personnes âgées de 30 ans ou plus.**

| Coûts évités moyen par personne | Entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement | Entre la première et la deuxième année d'accompagnement | Entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|---------------------------------|--|---|--|
| Personnes de moins de 30 ans | + 2 Euros (0%) Effectif : 207 personnes | - 483 Euros (-8%) Effectif : 70 personnes | - 481 Euros (-8%) Effectif : 70 personnes |
| Personnes de 30 ans ou plus | - 1 455 Euros (-16%) Effectif : 255 personnes | - 117 Euros (-1,5%) Effectif : 66 personnes | - 1 572 Euros (-17%) Effectif : 66 personnes |

Comparaison des coûts évités entre les personnes de moins de 30 ans et les personnes de 30 ans ou plus.

Pour les personnes de moins de 30 ans, les coûts évités se concentrent exclusivement sur la baisse des hospitalisations psychiatriques alors que les deux autres coûts augmentent.

| Moyenne pour une personne accompagnée de moins de 30 ans | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts la deuxième année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|--|----------------------------------|--|--|---|
| Arrêt de travail | 45 Euros | 141 Euros (+212%) | 247 Euros (+75%) | + 202 Euros (+ 447%) Impact négatif |
| Allocations | 5 159 Euros | 5 754 Euros (+12%) | 5 434 Euros (-6%) | + 275 Euros (+5%) Impact négatif |
| Hospitalisation psychiatrique | 966 Euros | 277 Euros (-71%) | 7 Euros (-97%) | - 959 Euros (- 99%) |

Répartition des coûts évités pour les personnes âgées de moins de 30 ans

Cette baisse des coûts d'hospitalisation s'explique par la **baisse du % de personnes hospitalisées (6% l'année précédant l'entrée, 4% la première année et 1% la deuxième année)** et par la **baisse significative du nombre de jours d'hospitalisation (de 33 jours en moyenne pour les 12 personnes hospitalisées à 1 jour pour la seule personne hospitalisée).**

Les effectifs étant relativement faibles, cette spécificité demanderait à être confirmée.

Pour les personnes de 30 ans ou plus, les coûts évités concernent les coûts d'hospitalisation (-29%) mais également les allocations avec une baisse de 16% (contre -8,5% pour l'ensemble des répondants et une augmentation de +5% pour les moins de 30 ans).

| Moyenne pour une personne accompagnée de 30 ans ou plus | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts la deuxième année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|---|----------------------------------|--|--|---|
| Arrêt de travail | 269 Euros | 124 Euros (- 54%) | 354 Euros (+186%) | + 85 Euros (+32%) Impact négatif |
| Allocations | 7 080 Euros | 6 952 Euros (-2%) | 5 956 Euros (-14%) | - 1124 Euros (-16%) |
| Hospitalisation psychiatrique | 1 854 Euros | 674 Euros (-64%) | 1 321 Euros (+96%) | - 533 Euros (-29%) |

Répartition des coûts évités pour les personnes âgées de 30 ans ou plus

Pour les personnes de 30 ans ou plus, concernant les coûts d'hospitalisation, on note :

- Une **recrudescence des hospitalisations entre la première et la deuxième année d'accompagnement** (passage de 6% à 11% de personnes hospitalisées dans l'effectif) **après une baisse importante la première année** (passage de 12% à 6% de personnes hospitalisées dans l'effectif).
- **La moyenne des séjours se stabilisent autour de 23 jours (22 jours la première année et 24 jours en moyenne lors de la deuxième année d'accompagnement) contre 30 jours l'année précédant l'entrée.**

La baisse des coûts d'hospitalisation est moins importante pour les personnes âgées de 30 ans ou plus que pour les moins de 30 ans (-533 Euros contre -959 Euros pour les moins de 30 ans).

Pour les personnes de 30 ans ou plus, concernant les allocations, on constate :

- **Pour l'AAH, la baisse est plus importante entre la deuxième année d'accompagnement et l'année précédant l'entrée pour les personnes âgées de 30 ans ou plus** (baisse de -16% entre les deux années considérées contre -9% pour les moins de 30 ans).
- **Une baisse importante de l'allocation chômage (ARE) proche de celle des moins de 30 ans** (-56% pour les personnes de 30 ans ou plus contre -58% pour les personnes de moins de 30 ans entre la deuxième année d'accompagnement et l'année précédant l'entrée

4. DES DIFFERENCES OBSERVEES SELON LE GENRE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



68% des personnes interrogées dans cette étude des coûts évités sont des hommes (62% sur l'ensemble des personnes accompagnées au niveau national) et 32% sont des femmes (38% au national).

On observe une différence importante en matière de coûts évités par l'Emploi accompagné entre les femmes et les hommes en faveur des hommes puisque sur deux ans, les coûts baissent de 237 Euros pour les femmes et de 1705 Euros pour les hommes.

Cette tendance vient confirmer ce qui avait été mesuré lors de la précédente étude sur la première année d'accompagnement.

Ce phénomène mériterait d'être approfondi de manière qualitative afin d'en déterminer les causes.

| Coûts évités moyen par personne | Entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement | Entre la première et la deuxième année d'accompagnement | Entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|---------------------------------|--|---|--|
| Femmes | - 92 Euros (-1,3%) Effectif : 147 personnes | - 145 Euros (-2%) Effectif : 48 personnes | - 237 Euros (-3,2%) Effectif : 48 personnes |
| Hommes | - 1 133 Euros (-14%) Effectif : 315 personnes | - 572 Euros (-8,2%) Effectif : 88 personnes | - 1 705 Euros (-21,1%) Effectif : 88 personnes |

Comparaison des coûts évités entre les femmes et les hommes accompagnés

Pour les femmes, on observe sur les deux années **une augmentation du coût des arrêts de travail** (liée notamment à l'augmentation du nombre de femmes en emploi) **et une augmentation des allocations** (liée à un meilleur accès aux droits). L'augmentation de ces coûts est compensée par une **baïsse importante des frais d'hospitalisation sur les deux années**.

| Moyenne pour une femme accompagnée | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts la deuxième année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|------------------------------------|----------------------------------|--|--|---|
| Arrêt de travail | 399 Euros | 119 Euros (-70%) | 477 Euros (+299%) | + 78 Euros (+19%) Impact négatif |
| Allocations | 5 388 Euros | 6 243 Euros (+16%) | 6 399 Euros (+3%) | + 1 011 Euros (+19%) Impact négatif |
| Hospitalisation psychiatrique | 1 549 Euros | 883 Euros (-43%) | 244 Euros (-75%) | - 1325 Euros (-86%) |

Répartition des coûts évités pour les femmes accompagnées

Pour les hommes, on observe une plus forte augmentation du coût moyen des arrêts de travail (+231% sur deux ans contre +19% pour les femmes) qui s'explique également par l'augmentation du nombre de personnes en emploi.

On observe en revanche **pour les hommes une baisse importante du coût des allocations, celui-ci diminuant de 20% pour les hommes alors qu'il augmente de 19% pour les femmes.**

Enfin, on observe **une baisse moins importante des coûts d'hospitalisation pour les hommes** (-40% sur deux ans que pour les femmes (-86%). A noter que ces données sont à prendre avec précaution car les effectifs sont faibles (5 hommes sur 88 pour la deuxième année et 3 femmes sur 48 la deuxième année).

| Moyenne pour une femme accompagnée | Coûts l'année précédant l'entrée | Coûts la première année d'accompagnement | Coûts la deuxième année d'accompagnement | Coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la deuxième année d'accompagnement |
|------------------------------------|----------------------------------|--|--|---|
| Arrêt de travail | 61 Euros | 137 Euros (+125%) | 202 Euros (+47%) | + 141 Euros (+231%) Impact négatif |
| Allocations | 6 607 Euros | 6 495 Euros (-2%) | 5 300 Euros (-18%) | - 1 307 Euros (-20%) |
| Hospitalisation psychiatrique | 1 414 Euros | 316 Euros (-78%) | 874 Euros (+177%) | - 540 Euros (-38%) |

Répartition des coûts évités pour les hommes accompagnés

Concernant les allocations, la différence de coûts évités entre les hommes peut trouver son explication dans différents facteurs :

- Un recours aux droits plus important pour les femmes lors de leur entrée en Emploi accompagné
- Une part plus importante de temps partiels chez les femmes (67% de temps partiels parmi les femmes de l'échantillon en CDI ou CDD contre 51% chez les hommes).

IV. ANNEXE 1 : METHODOLOGIE D'ENQUETE

Les réponses au questionnaire d'enquête

Pour mener à bien l'enquête auprès des personnes, deux questionnaires ont été construits :

- Le premier questionnaire permettait de comparer les coûts évités entre l'année précédant l'entrée et la première année d'accompagnement. Il a été administré en 2022 et en 2023.
- Le deuxième questionnaire permettait de questionner les personnes sur les coûts lors de leur deuxième année d'accompagnement. Il n'était accessible qu'aux personnes ayant déjà rempli le premier questionnaire. Il a été administré uniquement en 2023.

Les questionnaires ont été construits afin qu'ils soient facilement administrables aux personnes accompagnées – que ce soit en autonomie ou avec l'aide de leurs référents.

Grâce à la clef d'identification utilisée lors des remontées de données DAMAAS, les réponses des participants au questionnaire ont pu être combinées aux données consolidées dans DAMAAS afin d'affiner l'analyse concernant les caractéristiques des personnes. Cette identification a permis de distinguer les coûts évités en fonction de certaines caractéristiques des personnes (type de handicap, genre, âge).

Au total 462 personnes ont répondu à l'enquête (réponses complètes et éligibles c'est-à-dire concernant les personnes ayant au moins un an d'antériorité dans le DEA). **Parmi les 462 personnes ayant répondu, 136 personnes ont répondu aux deux questionnaires** (année 1 et année 2).

Les 462 répondants au questionnaire sont représentatifs de l'ensemble de la population accompagnée dans le cadre du dispositif :

| | Les répondants au questionnaire | | L'ensemble des personnes accompagnées |
|---|---------------------------------|-----|---------------------------------------|
| | En effectif | En% | En% |
| | Sexe | | |
| Homme | 315 | 68% | 62% |
| Femme | 147 | 32% | 38% |
| | Age | | |
| Moins de 30 ans | 207 | 44% | 41% |
| Plus de 30 ans | 255 | 56% | 59% |
| | Situation à l'entrée | | |
| Sans emploi depuis plus d'un an | 237 | 51% | 53% |
| Ayant travaillé l'année précédente | 225 | 49% | 47% |
| | Handicap | | |
| Troubles psychiques | 180 | 39% | 39% |
| Déficiences intellectuelles | 95 | 21% | 16% |
| Troubles du spectre autistique | 77 | 17% | 19% |
| Troubles cognitifs | 59 | 13% | 14% |
| Déficiences motrices | 29 | 6% | 6% |
| Autres déficiences | 22 | 5% | 6% |

Calcul des coûts évités.

Les coûts évités sont calculés sur des hypothèses de coûts élaborées en 2021. Ces hypothèses ont été conservées à l'identique dans cette étude afin de pouvoir comparer d'une année sur l'autre.

Dans la réalité, les coûts évités sont donc légèrement plus importants si l'on actualise ces coûts les années suivantes.



Journée d'hospitalisation complète en hôpital psychiatrique

Hypothèse : l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné permet de réduire le nombre de jours d'hospitalisation en hôpital psychiatrique.

Coût moyen estimé d'une journée hospitalisation complète pour une personne : **513€.**

L'Assurance maladie prend en charge 80% de l'hospitalisation, les 20% restants correspondent au ticket modérateur à la charge du patient ou de sa mutuelle. L'hospitalisation en clinique privée est prise en charge à hauteur de 80% dans les établissements conventionnés.



Indemnité journalière d'arrêt de travail pour maladie

Hypothèse : l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné permet de réduire le nombre de jours d'arrêt maladie.

Coût estimé d'une indemnité journalière d'arrêt de travail pour maladie d'une personne au SMIC : **25,31€.**

Dans l'hypothèse que la plupart des salaires des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné, le salaire journalier de base équivaut à 50,61€. Les indemnités journalières sont égales à 50% du salaire journalier de base, soit 25,31€.



Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)

Hypothèse : Le retour à l'emploi facilité par l'Emploi Accompagné et par conséquent l'augmentation des ressources perçues par la personne accompagnée arrêtent ou diminuent le montant de l'allocation chômage versée au cours de l'année.

Coût estimé de l'allocation d'aide au retour à l'emploi : Pôle emploi prend en compte les 12 mois de salaires et primes précédant le dernier jour travaillé et payé afin de calculer l'allocation qui sera perçue.

Le montant minimal d'allocation est fixé à 29,38€ par jour et ne peut excéder 75% du salaire journalier de référence (SJR).



Revenu de solidarité active (RSA)

Hypothèse : Le retour vers l'emploi facilité par l'Emploi Accompagné et par conséquent l'augmentation des ressources perçues par la personne accompagnée arrêtent ou diminuent le montant du RSA versé au cours de l'année.

Coût estimé du RSA : pour une personne seule le montant est fixé à 564,78€, pour un couple il est fixé à 847,17€ et pour une famille monoparentale il est fixé à 725,24€.



Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Hypothèse : L'accompagnement facilite l'accès au droit des personnes et par conséquent entraîne l'augmentation du nombre d'allocataire à l'AAH.

Coût estimé de l'AAH : pour une personne seule le montant est fixé à 903,60€, pour un couple il est fixé à 1 635,50€ et pour une famille monoparentale il est fixé à 1 355,42€.

Règles pour le traitement des non-réponses

Plusieurs items du questionnaire étaient rendus facultatifs au remplissage. Dans ce cas plusieurs règles ont été appliquées.

- 1) **Concernant les montants des allocations perçues** : le montant moyen calculé à partir des réponses de l'ensemble des répondants a été appliqué aux personnes qui n'ont pas précisé le montant perçu.

| Moyenne des montants perçus par allocations | L'année précédant l'entrée dans le dispositif | Lors de la première année d'accompagnement | Lors de la deuxième année d'accompagnement |
|---|---|--|--|
| Chômage | 847 Euros mensuels | 746 Euros mensuels | 556 Euros mensuels |
| RSA | 414 Euros mensuels | 448 Euros mensuels | 475 Euros mensuels |
| AAH | 708 Euros mensuels | 700 Euros mensuels | 672 Euros mensuels |

- 2) **Concernant la durée de perception des allocations** : le nombre de mois a été estimé à partir des données récoltées lors des remontées de données annuelles pour les répondants qui n'ont pas précisé la durée de perception.

Pour le nombre de mois allocataire au chômage :

Pour l'année avant l'entrée dans le dispositif :

- Si la personne a travaillé entre 0 et 6 mois durant les trois années précédant son entrée dans le dispositif : attribution de la valeur 12 (mois d'allocation chômage) l'année précédant son entrée dans le dispositif.
- Si la personne a travaillé plus de 6 mois durant les trois années précédant son entrée dans le dispositif : attribution de la valeur 6 (mois d'allocation chômage) l'année précédant son entrée dans le dispositif.

Pour l'année après l'entrée dans le dispositif :

Calcul du nombre de mois travaillés à partir des questions « nombre de semaines travaillées sur la dernière période » à sa première et seconde remontée de données.

- Si « aucun » mois travaillés enregistrés : attribution de la valeur 12 (mois d'allocation chômage) l'année suivant son entrée dans le dispositif.
- Si « entre 0 et 6 mois » travaillés enregistrés : attribution de la valeur 6 (mois d'allocation chômage) l'année suivant son entrée dans le dispositif.

Pour le nombre de mois allocataire au RSA :

Pour l'année avant l'entrée dans le dispositif :

- Si la personne a travaillé entre 0 et 6 mois durant les trois années précédentes à son entrée dans le dispositif : attribution de la valeur 12 (mois de RSA) l'année précédant son entrée dans le dispositif.
- Si la personne a travaillé plus de 6 mois sur les trois années précédant son entrée dans le dispositif : attribution de la valeur 6 (mois de RSA) l'année précédant son entrée dans le dispositif.

Pour l'année après l'entrée dans le dispositif :

Calcul du nombre de mois travaillés à partir des questions « nombre de semaines travaillées sur la dernière période » à sa première et seconde remontée de données.

- Si « aucun » mois travaillés enregistrés : attribution de la valeur 12 (mois de RSA) l'année suivant son entrée dans le dispositif.
- Si « entre 0 et 6 mois » travaillés enregistrés : attribution de la valeur 6 (mois de RSA) l'année suivant son entrée dans le dispositif.

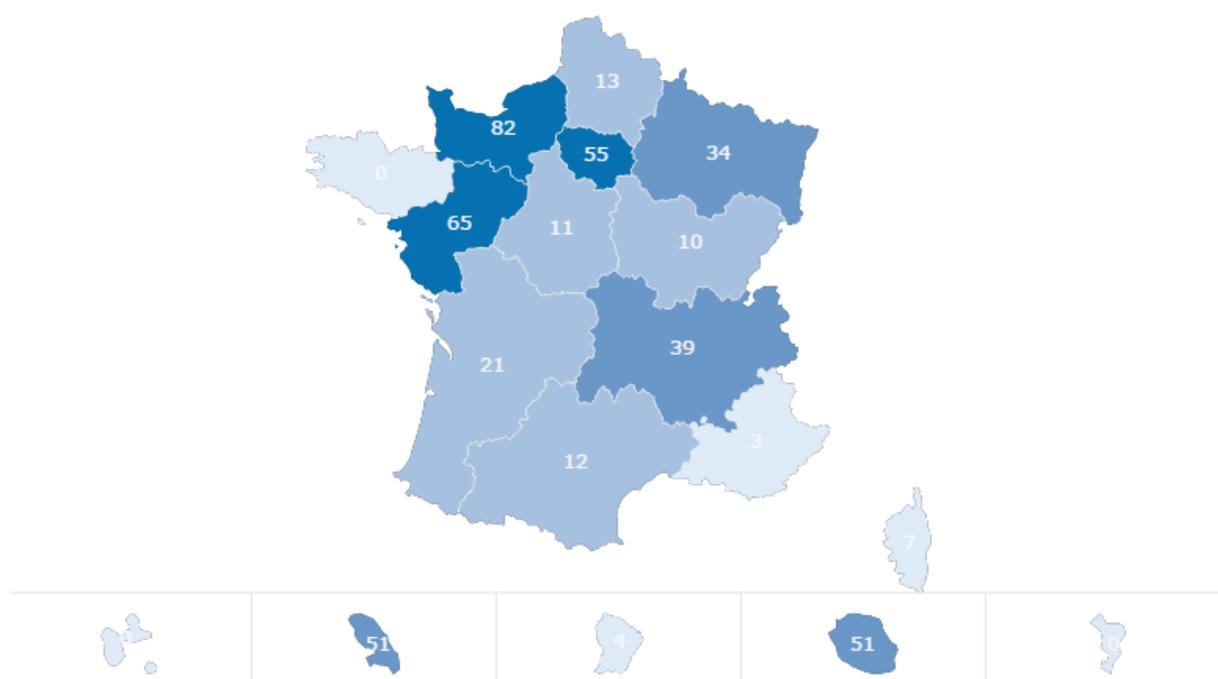
Extrapolation des coûts évités sur l'ensemble de la population

Pour le calcul des coûts évités, nous avons calculé le coût d'un individu à partir des données recueillies par le questionnaire, puis nous avons rapporté ce coût au nombre de personnes ayant les mêmes caractéristiques dans l'ensemble de la population accompagnée par l'Emploi Accompagné en France.

Retour questionnaire sur l'ensemble des régions et structures du territoire

Ci-après la répartition des réponses sur les différentes régions. A noter une surreprésentation des territoires d'outre-mer (51 réponses à la Réunion et 51 réponses pour la Martinique).

La Bretagne et la région PACA n'ont pas ou peu répondu à l'enquête.



V. ANNEXE 2 : COMMENTAIRES DES REONDANTS SUR LA PLUS-VALUE DE L'EMPLOI ACCOMPAGNE

Dans le questionnaire, la question suivante était posée aux répondants : « Selon vous, qu'est-ce que votre entrée dans l'Emploi accompagné a changé pour vous en termes de santé ? ».

Bien que facultative, cette question a permis de collecter 281 verbatims. Si quelques verbatim sont négatifs (exemple : « ma situation de santé n'a pas changé »), la très grande majorité des verbatims sont positifs.

Sont présentés ci-après, une sélection de verbatim qui illustre différents apports de l'Emploi accompagné.



Sur le soutien moral

« Beaucoup de soutien moral qui m'a permis d'avancer dans ma vie professionnelle. »

« Grâce aux PMSMP réalisées et aux entretiens réguliers avec plusieurs interlocutrices, le moral est meilleur et j'ai pu m'apercevoir que mes douleurs physiques avaient quasiment disparues. »

« L'accompagnement au niveau du psychologique et du mental m'a permis d'éviter de revivre des gros problèmes que j'avais connu auparavant. »

« Cela m'a sécurisé de pouvoir avoir un interlocuteur de confiance pour parler de mes soucis et trouver des solutions. »

« Je me sens plus entourée pour le travail et pour la santé. J'ai repris un rythme de vie sain grâce aux rendez-vous hebdomadaires. »

« Plus détendu, plus sûr de moi, un bien être. Bien conseillé sur le plan professionnel et bien orienté par rapport à un nouveau métier. »

« J'ai ressenti de la sécurité, un soutien psychique, du recul par rapport aux problèmes qui se passent. J'y vois plus clair sur les démarches à envoyer, je me sens plus lucide. »

« En termes de santé, ma job coach me guide, elle est mon repère, je me sens plus forte en étant accompagné par sa disponibilité, et j'ai pu enfin rester dans des contrats de travail. Sans elle, cela n'aurait pas été possible. »

« Cela a réglé mon problème avec l'inactivité, ce qui me donne des activités et des rdv, ce qui me permet de mieux dormir. L'aide de l'association m'est précieuse et me rassure. »



Sur la rupture de l'isolement

« Je me sens mieux, je me sens moins isolée. »

« Bien être car il y a quelqu'un qui m'écoute. »

« Trouver du travail et avoir une vie sociale. »

« Cela a changé ma vie. Je revois du monde, j'ai repris le sport et je me sens mieux. »

« Se sentir moins seule, être entourée, conseillée et guidée. »



Sur la confiance en soi et la motivation

« J'ai repris confiance en moi, j'ai retrouvé un peu de sociabilité, un bien-être. Le moral est revenu. »

« L'emploi accompagné m'a permis de retrouver une certaine confiance en moi et envers les entreprises ... J'ai pu retrouver la joie de vivre et avoir plus d'autonomie dans mon quotidien. »

« Cela m'a donné de la motivation et de la confiance, la stabilité. »

« La motivation de reprendre un travail. »

« Meilleure confiance en soi, plus de sérénité à aborder l'emploi. »

« Récupérer une confiance en soi et un accompagnement de proximité pour rechercher un emploi qui me correspond. »

« Elle m'a aidé dans la confiance en soi pour la présentation devant l'employeur. C'est bien de savoir qu'il y a quelqu'un, je suis sécurisé. »

« Cela (l'emploi accompagné) m'a aidé à mieux parler avec les collègues et tuteur sur mon lieu de travail. Cela m'a aidé également à prendre confiance en moi et être plus à l'aise sur mon lieu de travail. »

« Cela m'a permis de prendre conscience de certaines capacités et prendre en motivation. Cela m'a apporté du plaisir au travail ... »



Sur l'acceptation, la déclaration et la gestion du handicap

« Accepter mon handicap et savoir l'expliquer. »

« L'accompagnement avec l'emploi accompagné m'a apporté des connaissances sur mon trouble. »

« Je n'ai pas réellement travaillé mais dans ma vie personnelle ça m'a permis d'accepter mon handicap, de reprendre confiance en moi. »

« J'ai appris à annoncer mon handicap, je ne suis plus « en sous-marin » à cacher mon handicap lorsque je travaille. »



Sur l'accompagnement social et professionnel

« Pour moi c'est une ÉNORME dose d'anxiété en moins, des démarches administratives que j'ai beaucoup de difficultés à comprendre dont je n'ai plus à m'occuper ... c'est un énorme plus pour moi, je dirais même c'est essentiel pour ma réinsertion dans l'emploi. Sans ma conseillère ça serait impossible pour moi. »

« Un accompagnement plus personnalisé, sans retenue sur ses problèmes psychiques. Un soutien plus efficace car l'accompagnement englobe tous les paramètres du demandeur d'emploi. »

« ...A partir de la mise en place de ma RQTH et d'un accompagnement spécifique, j'ai pu conserver mon travail, éviter de justesse l'arrêt maladie longue durée et aussi de beaucoup apprendre sur moi : Connaître et respecter mes limites. »

« Le fait d'être accompagné par ce dispositif a tout changé pour moi. Mon accompagnatrice a bien compris et prise en compte mon handicap. De ce fait elle est un soutien précieux et rassurant et encourageant dans les démarches que je dois effectuer pour ma réinsertion. Elle est en lien avec mes Employeurs, elle veille à ce que tout se passe bien, elle est à l'écoute lorsque je rencontre des difficultés sur mon poste de travail. Je n'en serais pas là sans son aide surtout que je suis très isolée. J'éprouve une immense gratitude envers la MDPH qui m'a permis d'obtenir cet accompagnement par des professionnels dont le travail est de grande qualité. »

« Du soutien ++, un suivi régulier permettant de ne pas me décourager, avoir des conseils adaptés, se sentir comprise, non jugée. »

« Avoir plus confiance au travail et en dehors du travail pour ce qui concerne les démarches administratives. »

« Amélioration du transport pour se rendre sur le lieu de travail. »

« Cela a amélioré mon autonomie, mon indépendance car je ne suis plus chez mes parents et j'ai maintenant un travail à plein temps (avant j'avais que deux jours par semaine et c'était loin). »

« L'emploi accompagné m'a aidé a beaucoup de choses tout d'abord à communiquer en réunion et à lâcher prise en dehors du travail grâce au sports et au balade, merci pour ce beau travail d'équipe ! »

« Je suis devenu autoentrepreneur, ce qui correspond à mes problèmes d'humeur, avec ma job coach on gère mes humeurs mon temps e travail, elle sait me rassurer me guider. »

"L'EAc m'apporte la sécurité et le soutien nécessaires pour poursuivre mon travail. Je peux également discuter de mon parcours de soin avec ma conseillère en EAc si besoin, ce qui me permet d'éviter de négliger le côté santé."



Sur la recherche d'un emploi adapté et l'adaptation du poste aux contraintes de la personne

« Le soutien et l'accompagnement m'ont beaucoup aidé à redéfinir mon projet professionnel »

« Ca (l'emploi accompagné) a pu m'apporter une recherche d'emploi très bien adaptée à mon handicap avec un poste adapté »

« Le DEA m'a permis de trouver des postes plus en correspondance avec mes problèmes de santé, et m'a beaucoup aidé pour mon parcours professionnel car dorénavant je suis en CDI »

« ... De m'accompagner dans ma recherche d'emploi, de réfléchir aux adaptations et de mettre en place du temps partiel. »

« Se sentir accompagné dans son travail (aménagement de poste, négociation contrat, aide dans la formation...) »

« L'aménagement du poste (en temps partiel) me permet de tenir plus longtemps sur un poste. C'est aussi un conseil de l'emploi accompagné que j'ai suivi, que de demander un aménagement de poste »

« Pour le travail ça m'a aidé à me réorienter, à revoir le temps de travail et les lieux de travail où je pourrais travailler, à me reprojeter dans le milieu ordinaire et avoir confiance en moi »

« L'emploi accompagné m'a permis de réorganiser mon espace de travail, ce qui est moins perturbant. Et dans mon emploi actuel, je suis totalement satisfait grâce à l'ambiance, je suis totalement épanoui »

« L'adaptation de ma formation à mon niveau, expliquer aux formateurs et employeurs ma situation particulière où j'avais du mal à le dire. »



Sur le soutien dans l'emploi

« Apport d'un cadre et d'un soutien sur lequel m'appuyer au niveau du travail, de la santé mentale. C'est un cadre rassurant. Je suis davantage concentré et investie sur le travail. »

« Je me suis sentie moins seule, les points en emploi m'ont aidé à réaliser ce que mon employeur attendait de moi lors de mon apprentissage. »

« Je me sens mieux dans mes relations aux autres dans mon travail et du coup je suis moins stressée. »

« Cela m'a aidé à développer ma confiance en moi et à être plus à l'aise avec mes collègues de travail (bien que cela fut particulièrement compliqué au début) »

« Je suis moins inquiète à présent face aux difficultés dans mon travail. Je sais que je serai aidée et soutenue. »

« Le fait d'avoir une personne référente sur qui m'appuyer en cas de problème au travail m'aide à ne pas me laisser envahir par le stress »

« Au moment où j'ai eu des difficultés l'emploi accompagné a été un soutien psychique, j'aurais quitté mon emploi. J'aurais fait une dépression. »

« Le Dispositif emploi accompagné, me procure un bien être, une assurance d'avoir un emploi et une situation sociale. »

« Le suivi régulier est important pour se sentir accompagné et plus à l'aise dans l'entreprise. »

« L'emploi accompagné m'a pu m'apporter du changement en termes de bien-être au travail. »

« Le lien que fait mon conseiller avec mon employeur me permet de faire face aux critiques. »

« Le dispositif m'a accompagné sur un poste plus pérenne (CDI) et est en relation avec mon entreprise. Ma référente intervient pour de la médiation ce qui a évité des arrêts de travail répétés fin 2020. »

« C'était important pour moi de pouvoir être suivi. Quand j'avais un problème je pouvais le dire tout de suite pour qu'on m'aide surtout lorsqu'il y a des changements de personnes. »

« Le fait d'être suivi permet d'avoir un avis extérieur sur la situation au travail et de corriger ensemble si cela ne va pas avec l'équipe au travail et la personne qui suit. Il n'est pas évident pour moi d'avoir un regard objectif. »

« J'ai pu pérenniser mon emploi. Avoir confiance en moi. »

« Un suivi et accompagnement sur le poste de travail et dans mes évolutions professionnelles futures »

« Mon entrée dans l'emploi accompagné m'a mis en confiance face à l'ensemble des anxiétés liées au travail dans une entreprise dans le cadre d'un poste en CDI dans le secteur tertiaire. Jusqu'ici je n'avais pas réussi à rester plus de 2 mois consécutifs dans des emplois liés à mes diplômes. »

« Le référent emploi accompagné m'a permis d'intégrer mon poste de travail dans de bonnes conditions de par ses visites régulières ; ce qui m'a procuré un bien-être sur mon poste de travail. »



Sur la santé au travail

« Meilleure santé mentale. Acceptation de mon handicap dans le collectif de travail. Aménagement de mon temps de travail. »

« Je me sens mieux car j'ai pu trouver un travail »

« Psychologiquement, cela fait du bien de se sentir utile. »

« Les visites régulières de mon référent EA m'ont permis de gagner en confiance, me procurant du bien-être au travail. L'entrée sur l'EA m'a aussi permis de me responsabiliser en termes de santé ».